I.N.A.M.I.
Institut national d'assurance maladie-invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA no 2024/394 du 12-12-2024

Applicable à partir de 1/01/2025

3910 /2260

Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux – Trajet de démarrage pour un patient diabétique de type 2; 01-01-2025.

Le 4 décembre 2024, le Comité général de gestion de l'INAMI a approuvé le projet de budget global 2025, sous réserve des décisions du Conseil des ministres relatives au budget des soins de santé pour 2025. Ce budget tient compte d'un indice santé de 3,34% pour l'assurance soins de santé.

Cet indice de 3,34% est appliqué aux prestations 400374 et 400396 qui sont liées à l'évolution de l'indice santé.

Date d'application : **1er janvier 2025**

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

Transversaal - tarieven a. Opstarttraject diabete - V1-01-01-2025-circ OA.xlsx

Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Tel : 02 524 97 97

Objectifs de soins de santé transversaux

a) Trajet de démarrage pour un patient diabétique de type 2

prestations applicables à partir du 01-01-2025

Numéro de code					Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant	
AMB	HOS						Bénéficiaires **avec** régime préférentiel	Bénéficiaires **sans** régime préférentiel
400374		N	7	3,678826	Trajet de démarrage pour un patient diabétique de type 2 selon le protocole de soins établi par le Comité de l'assurance	25,75	25,75	25,75
400396					Maisons médicales: Trajet de démarrage pour un patient diabétique de type 2 selon le protocole de soins établi par le Comité de l'assurance	25,75	25,75	25,75